Burundi : les bureaux de change interdits à partir de ce samedi

La Libre Belgique, 14 février 2020 C'est ce samedi 15 février qu'entre en vigueur l'interdiction des bureaux de Burundi. La Banque nationale du Burundi (BNB) a en effet retiré l'agrément à la soixantaine de bureaux de change qui existaient (chiffres 2018). Elle leur reproche de ne pas avoir respecté la nouvelle reglementation entrée en vigueur en septembre dernier.

Celle-ci oblige notamment les changeurs à ne s'octroyer une marge bénéficiaire limitée à un maximum de 15%; à un bordereau aprÃ"s chaque opération; à acquérir un logiciel de gestion des bureaux de change (Burex); à respecter le taux de change officiel. Contrer la chute du FBu Cette réglementation a été mise en place par les autorités burundaises pour tenter de contrer la chute de la valeur du FBu, liée au gel de certains financements par les bailleurs de fonds, désireux de sanctionner le régime Nkurunziza pour ses violations des droits de l'homme et son non respect de l'Eta droit. Elle est aussi liée à la déterioration, depuis 2015, d'une économie déjà fragile. Depuis 2015, le régime a dune forte répression contre toute critique et tous les opposants â€" réels ou supposés â€" au maintien au pouvoir du pré Pierre Nkurunziza en dépit de l'interdiction de l'Accord de paix d'Arusha, qui a mis fin à la guerre ci!le (1993-200 morts). Presque plus de devises Dorénavant, seules les banques commerciales seront autorisées à délivrer des devises. On s'inquiÃ"te, dans les milieux d'affaires, de savoir si elles en seront capables: jusqu'ici le volume des importations payées en devises acquises sur le marché parallÃ"le était presque aussi important que celui payé en devises «Â officielles Â». Les réserves officielles de devises du Burundi ne couvrent que 2 à 3 semaines d'importation alors que la Communauté est-africaine exige 4,5 mois. Nombre d'opérateurs économiques craignent donc une aggravation de la situation. MFC

http://www.arib.info Propulsé par Joomla! Généré: 27 April, 2024, 04:39